



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT DURABLE  
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**  
Direction des infrastructures et des transports  
Direction adjointe à la conduite d'opérations  
Service foncier, aménagement rural et urbanisme

Affaire suivie par : Marlène LORRET  
Mél : marlene.lorret@oise.fr  
Tél. : 03.44.06.64.24  
Fax : 03.44.06.60.02

Beauvais, le **25 MARS 2021**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental  
des territoires de l'Oise  
40, rue Jean Racine  
BP 20317  
60021 BEAUVAIS Cedex

**Objet** : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'ETAVIGNY

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 11 janvier 2021, reçue le 14 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune d'ETAVIGNY en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

*Documents de référence :*

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Transports et déplacements ».

## **1) ROUTES DEPARTEMENTALES**

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n°s 18 et 20.

### **1.1 Classement des RD :**

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- La RD 20 est une route de 4<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance) ;
- La RD 18 est une route de 5<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales et supportant un trafic inférieur à 500 véhicules par jour)

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### **1.2 Comptages de trafic**

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 18, au PR 10.000, de 330 véhicules dont 3,1 % de poids lourds, en mai 2013 ;
- Sur la RD 20, au PR 2.000 (Boullaré), de 266 véhicules dont 9 % de poids lourds, en octobre 2020.

### **1.3 Plan d'alignement**

Aucun plan d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune n'est recensé.

### **1.4 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)**

Aucun projet routier concernant la commune d'Étavigny n'est recensé au PDMD.

## **2) CIRCULATIONS DOUCES – PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNES (PDIPR)**

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune d'ETAVIGNY est traversé par le circuit « Voie ORMOY/MAREUIL » inscrit au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées approuvé par délibération du Conseil général du 20 juin 2002.

## **II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

### **1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 251 sites dont 69 d'intérêt départemental.

Ainsi, le territoire de la commune d'ETAVIGNY est concerné par l'ENS d'intérêt départemental «Basse Vallée de la Grivette» (VMU60) ;

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (ZPENS) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. La Commune d'ETAVIGNY n'est pas concernée par la présence d'une ZPENS.

La présence de cet ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) afin de sensibiliser les porteurs de projets.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU

### 2.1 Assainissement :

La commune est en assainissement non collectif. Le suivi et le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome sont assurés par le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

### 2.2 Eau potable :

La commune est membre du syndicat des eaux de Boullarre Etavigny. Le captage alimentant les administrés est situé sur le territoire de Boullarre. Des interdictions de consommation d'eau ont été prononcées en 2020 suite à des problématiques bactériologiques au niveau de la station de pompage.

Des travaux doivent être entrepris par le syndicat pour remédier de manière durable à cette problématique et répondre aux prescriptions de la Déclaration d'Utilité Publique du captage.

### 2.3 Rivière :

Située sur le bassin versant de l'Ourcq, cette commune est plus précisément positionnée à cheval sur les bassins versants de la Grivette et de la Gergogne.

Du point de vue hydrographique, la commune est longée par la Grivette sur sa limite administrative nord. Bien que non référencé à ce jour en tant que cours d'eau, le fond IGN présente un écoulement temporaire dans le lieu-dit le Fond des Brousses au sud de son territoire et qui rejoint la Gergogne.

L'instauration d'une bande d'inconstructibilité le long du cours d'eau favoriserait la préservation des milieux aquatiques et limiterait la sensibilité à l'inondation.

Concernant la GEMAPI, cette compétence est aujourd'hui exercée au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

### 2.4 Ruissellement :

De par son positionnement en tête de bassin versant, le village ne présente pas un territoire des plus sensibles aux coulées de boue. Toutefois, le secteur sud présente une occurrence élevée et un aléa très fort vers la commune de ROSOY-EN-MULTIEN. Un aléa fort est également mentionné vers la commune de BOULLARRE.

Ce niveau de risque pour les communes limitrophes implique la nécessité de maîtriser en amont le ruissellement urbain et rural à la parcelle en définissant un programme d'actions basé si possible sur de l'hydraulique douce. A cette fin, une étude de maîtrise des ruissellements à l'échelle des bassins versants de la Gergogne et de la Grivette est nécessaire. Cette étude peut être financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et offrirait l'avantage de définir les secteurs inconstructibles.

## III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède aucune propriété bâtie sur le territoire d'ETAVIGNY et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

## IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site [Oise.gouv.fr](http://Oise.gouv.fr), Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain

- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015. Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

### **1) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)**

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

### **2) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE 2019-2022 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE**

Les enjeux du PIG 2019-2020 sont les suivants :

- un gage du maintien de la dynamique de réhabilitation ou d'adaptation du parc privé paupérisé sur les secteurs non couverts par une OPAH/PIG (équité territoriale), particulièrement en milieu rural peu armé pour la mise en place d'opérations programmées ;
- une courroie d'entraînement pour l'ensemble des partenaires financiers et techniques dans la réhabilitation du parc existant ;
- un levier économique fort pour les entreprises locales ;
- un programme visant au maintien dans les lieux de propriétaires modestes et très modestes tout en permettant de concourir à la maîtrise des dépenses de fonctionnement du Conseil départemental ;
- un outil à disposition des travailleurs sociaux et ergothérapeutes de la MDPH pour répondre aux problématiques de précarité et d'inadaptation dans les logements repérés.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG, ciblé sur les thématiques suivantes dans le cadre des logements individuels:

- ✓ Lutter contre la précarité énergétique et réhabiliter durablement le parc de logement privé,
- ✓ Éradiquer l'habitat indigne et insalubre,
- ✓ Maintenir à domicile les personnes âgées ou en situation de handicap.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général adjoint  
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

Pièce jointe :  
- 1 fiche ENS



**Surface :** 1143

**Altitude :** 61 - 150 m

**Entité paysagère :**

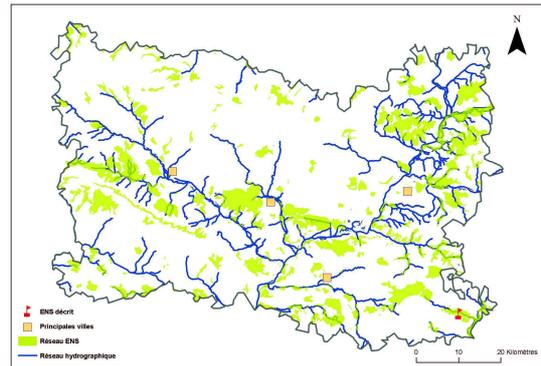
VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

BETZ.

**Commune(s) concernée(s) :**

ANTILLY, BETZ, BOULLARRE, ETAVIGNY, MAREUIL-SUR-OURCQ, NEUFCHELLES, ROUVRES-EN-MULTIEN, THURY-EN-VALOIS.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Site Inscrit Oise 29, ZNIEFF I n° 220013842, ZNIEFF II n° 220013841.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

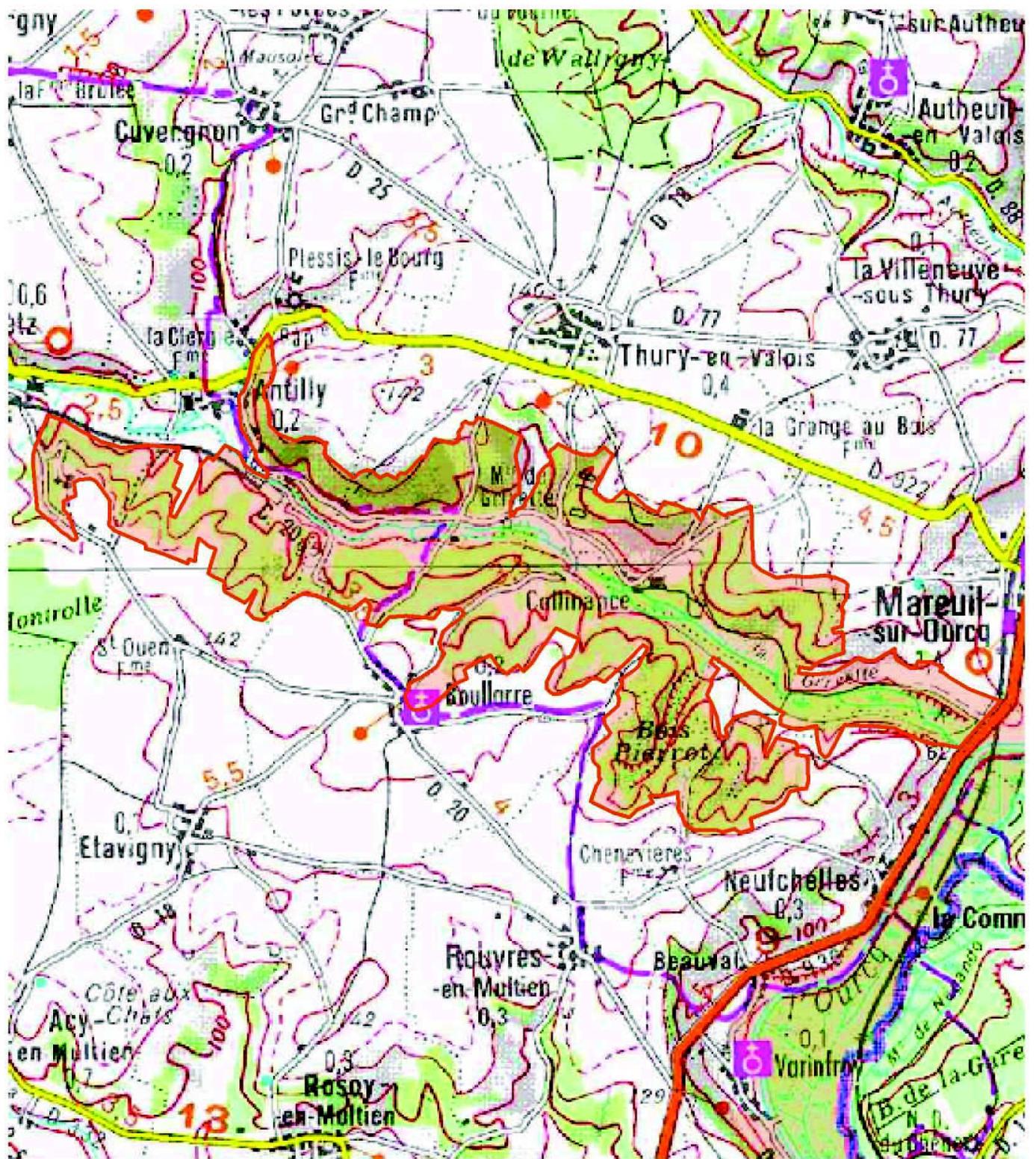
Gestion des pelouses calcicoles.

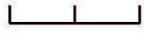
Valorisation du patrimoine naturel à travers l'accueil du public dans des sentiers balisés.



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

La Grivette est un affluent de l'Ourcq. Le site s'étend sur une surface importante le long du cours de la Grivette et comprend tous les milieux humides à frais dans le lit majeur de la rivière. Les boisements de pente constituent les milieux dominants ainsi que les prairies mésohygrophiles.



	<p data-bbox="917 1814 1109 1848">0 410 820 m</p>  
---	--

## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

La chênaie-charmaie acidocline du Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional à Tilia cordata) ; la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; les pelouses et les lisières calcicoles.

##### Espèces végétales remarquables

la Scutellaire naine (*Scutellaria minor*), le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*), le Polystic à aiguillons (*Polysticum aculeatum*), le Polystic à soies (*Polysticum setiferum*), l'Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), le Prunier à grappes (*Prunus padus*), la Cardère velue (*Dipsacus pilosus*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), la Platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*), la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), le Doronic à feuilles de plantain (*Doronicum plantagineum*). □

##### Espèces animales remarquables

le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ; le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*) ; le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Bonne connectivité des milieux entre eux et grande fluidité des transitions écologiques entre les différents milieux. Site vaste et fonctionnel.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Vallée un peu isolée par les plateaux agricoles.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen du aux belles futaies et au bon état de conservation des prairies mésophiles et mésohygrophiles. Présence d'ourlets ou de bandes enherbées séparant les milieux naturels des zones agricoles. L'emprise importante des plantations de peupliers banalise toutefois le site, notamment par l'absence de sous-étages en mégaphorbiaie dans la plupart de celles-ci.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

Les coteaux sont entièrement boisés avec une trame ancienne de qualité préservée et gérée. Cette trame est ponctuée de peupleraies qui contrastent et s'instaurent en tant que points noirs paysagers. Dans les extrémités du vallons, les champs céréaliers s'infiltrant et assurent la transition paysagère avec le plateau cultivé (agri intensive). □ Le fond de vallée gagnerait à être plus ouvert (trop de peupleraies). □ La cressonnière est surprenante, il s'agit d'un réel patrimoine paysager. Le château de Collinance n'a pas pu être observé dans sa totalité. Ses abords immédiats tel son porche laissent à présager la qualité architecturale du monument. Son jardin est inclus au pré-inventaire des jardins remarquables. □ La voie ferrée désaffectée est complètement cachée, les deux ponts traversés rappellent son existence. Elle pourrait être mise en valeur via une liaison douce connectée au canal de l'Ourcq. □ L'étang quant à lui n'est pas réellement intégré, c'est un point noir paysager. □ □



### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes goudronnées et sentiers. La praticabilité sur site est moins aisée malgré la présence d'un GR et de nombreux layons praticables.



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Agriculture (maïs, cressonnière), foresterie (peupliers) et loisirs (chasse, pêche)

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture

### *Fréquentation*

La fréquentation semble forte (GR, sentiers, pêche, chasse). La fréquentation peut être envisagée sur le site sans limites de secteurs ou d'époque.

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

Privé

### *Présence de bâtiments*

Village et maisons isolées

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Nombreuses peupleraies plantées à gestion intensive sans sous-étage en mégaphorbiaie

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

- Conserver les écotones, layons et lisières non boisées ainsi que les pelouses calcicoles
- Conventonnement ou bail emphytéotique pour secteurs agricoles avec investissement du CG avec intervention de la CATER auprès des agriculteurs
- PDIPR

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*